

RAPPORT ANNUEL 2024

Application du Règlement de gestion contractuelle

Préambule

Conformément à l'article 938.1.2 du code municipal, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit présenter annuellement un rapport concernant l'application de gestion contractuelle.

Règlement de gestion contractuelle

Étant donné que l'article 938.1.2 du code municipal a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Régie étant cependant réputée être un tel règlement. La Régie a adopté le règlement 72 sur la gestion contractuelle le 9 juin 2021 (résolution # 21-06-3874).

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ dont la dépense totale dépasse 25 000 \$ avec un même cocontractant

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Régie :

Co contractant	Objet du contrat	Dépense nette
Desjardins Assurances	Régime de retraite simplifié	162 029,05 \$
FQM Assurances	Assurance de biens	92 097,37 \$
Ministre des Finances	Redevance à l'élimination	262 031,48 \$
Trientris, centre de tri	Traitement des matières récupérables	624 137,09 \$
IPL environnement	Bacs	141 638,09 \$
Englobe Corp.	Agrandissement du lieu d'enfouissement technique	37 703,16 \$
Automont Chevrolet Buick	Achat du camion pour le contremaître	36 996,36 \$
Services sanitaires Mario Céré	Transport des boues activées	47 929,29 \$
	Transport sur le site de la Régie	4 567,14 \$
Altitude toiture et revêtement extérieur inc.	Réfection du toit du garage	27 244,25 \$
WSP Canada inc.	Rapport annuel des activités et volumétrie	10 087,11 \$
	Soutien technique pour les biogaz	57 676,56 \$
	Modification de la demande de certificat d'autorisation pour le lieu d'enfouissement technique	23 190,70 \$
Les voitures usagées Mont-Laurier	Achat du véhicule pour l'administration	26 081,76 \$
Atelier d'usinage Mont-Laurier	Machineries	27 758,08 \$
Location Richer	Tamissage du compost	33 512,00 \$
Services sanitaires Cloutier	Contrat de collecte et de transport	2 408 828,49 \$
	Achat d'un conteneur	5 249,60 \$
	Valorisation des cendres industrielles	6 850,16 \$
Zone emploi d'Antoine-Labelle	Projet de la recyclerie	37 000,00 \$
	Projet de récupération des piles	3 149,79 \$
Hydro-Québec	Électricité	90 180,35 \$
SM Express	Transport des matières récupérables	286 062,88 \$
Bourgon Seeds LTD	Achat du système de chauffage au bois	27 772,70 \$
Mazout G. Bélanger inc.	Carburant	183 273,78 \$
SSQ Groupe financier	Assurance collective	79 192,09 \$
Tétra Tech Qui inc.	Agrandissement du lieu d'enfouissement technique	104 799,73 \$
AGAT Laboratoires	Analyses pour l'usine de traitement des eaux de lixiviat	70 714,56 \$
Laurentides environnement inc.	Traitement des résidus domestiques dangereux	41 279,32 \$
TOTAL		4 959 032,94\$

Contrat de gré à gré

Voici le sommaire des contrats de gré à gré octroyé par la Régie :

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>Tricentris</i> #22-02-3958	<i>Paiement de la contribution supplémentaire</i>	<i>633 000,00 \$</i>
<u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de la Régie pour le traitement des matières récupérables • Même fournisseur de traitement des matières recyclables depuis 10 ans • La Régie est membre de Tricentris, la coop, et il y a une clause, dans l'entente entre Tricentris et les municipalités membres, permettant des contributions exceptionnelles. 		

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>Tetra Tech</i>	<i>Assistance technique — traitement des eaux</i>	<i>81 949,58 \$</i>
<u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de la Régie pour le traitement des eaux de lixiviation • Besoin de la Régie pour l'atteinte des exigences de rejet, imposé par le ministère de l'Environnement, afin d'obtenir son décret ministériel dans le dossier de l'agrandissement du site d'enfouissement technique • Tetra Tech connaît déjà le fonctionnement de l'usine de traitement • Tetra Tech a déjà effectué des travaux à l'usine de traitement 		

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>FQM</i>	<i>Options — assurances</i>	<i>92 251,00 \$</i>
<u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • La Régie est membre d'une mutuelle pour les assurances de biens • Renouvellement des assurances de biens de la Régie 		

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>Bourgon Seeds Ltd</i>	<i>Système de chauffage au bois</i>	<i>27 732,02 \$</i>
<p><u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de la Régie en chauffage pour le garage et l'aire de mise en ballot du carton • Coût élevé du combustible pour le chauffage desdits bâtiments (propane) • Économie d'environ 10 000 \$ annuellement sur le combustible, car le bois proviendrait directement de l'écocentre de la Régie 		

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>Voitures usagées ML inc.</i>	<i>Véhicule pour inspecteur et administration</i>	<i>26 677,47 \$</i>
<p><u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de la Régie pour un véhicule pour l'administration et l'inspecteur • Véhicule actuel en fin de vie utile • Achat local 		

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>Location Richer</i>	<i>Tamisage du compost</i>	<i>36 700,02 \$</i>
<p><u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • A déjà effectué le tamisage du compost en 2023 • Temps estimé à 80 h • Peut laisser le tamiseur sur place • La Régie et Location Richer peuvent s'entendre sur les plages horaires où sera effectué ledit tamisage • Achat local 		

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>Location Sauvageau</i>	<i>Location de deux (2) camions — collecte de carton</i>	<i>44 095,20 \$</i>
<p><u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de la Régie pour la collecte de carton dans les commerces • Besoin de la Régie d'avoir deux (2) camions de 18 pieds pour effectuer ladite collecte • Besoin de camions avec un monte-charge • Seule entreprise ayant des camions avec monte-charge dans la région 		

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>Automont Chevrolet Buick</i>	<i>Camion — contremaître</i>	<i>40 235,50 \$</i>
<u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin du contremaître d'avoir un camion • Camion actuel endommagé par un accident • Achat local 		

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>Zone emploi</i>	<i>Financement — projet écopcompétence</i>	<i>120 000,00 \$</i>
<u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u> <ul style="list-style-type: none"> • La Régie a financé, en 2023, le projet écopcompétence • La Régie veut continuer le partenariat avec Zone emploi, car il s'agit d'un projet de réinsertion sociale • Répond au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle, mesure 24. 		

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>Tetra Tech</i>	<i>Modification — autorisation ministérielle</i>	<i>32 790,87 \$</i>
<u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout au mandat donné par la Régie à Tetra tech (janvier 2024) • Besoin de la Régie pour le traitement des eaux de lixiviation • Régie veut mettre un système de chauffage au bois pour chauffer l'eau de son réacteur biologique séquentielle, avec la biomasse provenant de son écocentre • Tetra Tech connaît déjà le fonctionnement de l'usine de traitement • Tetra Tech a déjà effectué des travaux à l'usine de traitement 		

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
<i>WSP Canada inc.</i>	<i>Offres de services professionnels — biogaz</i>	<i>77 843,82 \$</i>
<u>RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :</u> <ul style="list-style-type: none"> • La Régie a un projet de crédit compensation pour les biogaz depuis 10 ans • WSP Canada inc. connaît le projet de la Régie, pour les crédits compensatoires, depuis 10 ans • WSP Canada inc. a déjà effectué des travaux à la Régie 		

Modification d'un contrat

Voici le sommaire des modifications d'un contrat octroyé la Régie, selon la section VII, article 32 :

Il n'y a aucune modification de contrat pour l'année 2024.

Plainte

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Dépôt

Rapport déposé au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre le 12 février 2025.

Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier